



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/631

Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation du festival "les Chants de Mars" du 17 au 27 mars 2021 - Approbation d'une convention d'application

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/631 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14 000 EUROS A L'ASSOCIATION MJC VIEUX LYON POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "LES CHANTS DE MARS" DU 17 AU 27 MARS 2021 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le festival de chanson actuelle « les Chants de Mars » investit chaque année depuis quinze ans Lyon et son agglomération, pour un rendez-vous en collaboration avec de nombreux acteurs de la chanson actuelle d'expression francophone, à rayonnement national et local. Son organisation est aujourd'hui portée par la MJC du Vieux Lyon / salle Léo Ferré et la Maison Pour Tous / salle des Rancy.

Du café-concert aux plus grandes scènes de la ville, les Chants de Mars souhaite mettre en valeur les artistes et la diversité des styles entre chanson, pop, hip-hop, folk... Dès ses premières éditions, le festival a impulsé une dynamique fédératrice entre différents publics et pratiques artistiques, en conviant à la fois démarches professionnelles et amateurs au sein du festival et construisant ainsi un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté portées par la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy.

La 15^{ème} édition du festival les Chants de Mars aura lieu du 17 au 27 mars 21. Elle s'inscrit dans un contexte sanitaire particulier qui a amené les organisateurs à penser des événements modulables afin de pouvoir les adapter à la situation : si les événements ne peuvent se tenir en présence du public, des solutions numériques à distance seront proposées : échanges entre professionnels, diffusion sur les réseaux sociaux de certaines créations originales, événements diffusés en direct comme « les 24h du Mot » organisé avec A Tout Bout d'Chant.

Durant une dizaine de jours, le festival produit une trentaine d'événements : concerts, animations, spectacles jeune public, expositions, rencontres professionnelles.

En 2019, le festival avait rassemblé 7500 personnes. L'édition 2020 a été annulée une semaine avant le début du festival, du fait de la crise sanitaire.

En 2021, dans la volonté d'assurer une continuité d'activité artistique et culturelle, la Ville de Lyon soutient la tenue des Chants de Mars avec la modularité prévue des événements afin de s'adapter à la situation sanitaire.

Pour l'édition 2020 des Chants de mars, ont été votées les subventions suivantes :

- 8 000 € par délibération n° 2019/5115 du Conseil municipal du 18 novembre 2019 ;
- 6 000 € par délibération n° 2020/5434 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 14 000 € allouée à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 39 530 €

En raison de l'intérêt que présente la manifestation (programmation variée et de qualité, soutien à l'émergence, rencontre entre publics et artistes) il est proposé d'accorder une subvention de 14 000 € pour l'organisation de l'édition 2021 de l'événement les Chants de Mars.

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2019/5115 du Conseil municipal du 18 novembre 2019 et n° 2020/5434 du Conseil municipal du 27 janvier 2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 5^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 14 000 euros est allouée à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 15^e édition du festival les Chants de Mars, du 17 au 27 mars 2021.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Vieux Lyon, est approuvée.
- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET